



L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

COVID-19

La Mapa rembourse **4,5 millions d'euros** de mois de cotisation à ses sociétaires artisans commerçants les plus impactés

COMMUNIQUÉ INSTITUTIONNEL du 18 mai 2020

Le 17 mars dernier, dans le but de limiter la propagation du Covid-19, un grand nombre de nos sociétaires ont été contraints par arrêté de fermer leurs commerces. D'autres ont vu leur chiffre d'affaires diminuer fortement. Dans ce contexte difficile, la MAPA a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir ses sociétaires professionnels les plus impactés.

- Ainsi **4,5 millions d'euros de ses fonds propres** ont été mobilisés pour rembourser **jusqu'à 3 mois de cotisations*** Multirisque Commerce et Auto Pro. *Pour en bénéficier : RDV sur p.mapa-assurances.fr/declaration-covid-19*
- **Le report du paiement des cotisations** peut être également demandé à son conseiller.
- Indépendamment de ces dispositions, une enveloppe de **500 000 € a été engagée par la MAPA au Fonds de solidarité** mis en place par les Pouvoirs Publics et la FFA. Cette enveloppe permet de contribuer à verser jusqu'à 1500€ par mois aux indépendants, entreprises et entrepreneurs les plus en difficulté. Une demande d'aide peut être réalisée sur le site de la DGFIP (sur votre espace perso impots.gouv.fr).
- De manière générale, **les conseillers Mapa guident et accompagnent** leurs sociétaires dans l'ensemble des démarches administratives pour obtenir les aides ou les facilités de paiement auxquelles ils ont droit.
- Certains artisans commerçants ont mis en place des ventes à emporter ou en livraison pour s'adapter à la situation exceptionnelle que nous traversons. Pour accompagner leurs initiatives, la MAPA a fait évoluer ses contrats pour **assurer gratuitement*** les nouvelles pratiques de vente à emporter ou en livraison.**

Depuis 100 ans la Mapa assure avec fierté et engagement les professionnels de l'alimentaire. C'est au service de ces liens centenaires que la Mapa a lancé une **campagne de soutien à l'attention du grand public**. Les messages radio de la Mapa - qui bénéficient d'une forte couverture nationale - accélèrent le mouvement de solidarité citoyenne en faveur de nos artisans commerçants :

"[...] Aujourd'hui plus que jamais, faites vos courses chez vos artisans commerçants de proximité. Vous mangerez sainement et votre geste solidaire les aidera à préserver leur activité ! "

Vous pouvez découvrir ce message radio dans son intégralité à l'adresse : www.mapa-assurances.fr/Media/Audio/Spot-radio-crise-Covid-19

Nos concitoyens ont pu agir concrètement pour soutenir leurs commerçants de proximité sur notre site web partenaire : <https://soutien-commerçants-artisans.fr>. Cette plateforme gratuite, car gérée par des bénévoles de l'agence petitscommerces.fr, permet aux consommateurs solidaires d'acheter les produits ou services des commerçants obligés de fermer pendant le confinement sous forme de **bons d'achat**. **L'aide de trésorerie est immédiate**. Les artisans pourront ainsi garder le lien avec leur clientèle et diminuer la chute de leur chiffre d'affaires.

Au 15 mai **plus de 2,5M€ de bons d'achat** ont été récoltés pour 8 000 commerçants inscrits. Ces bons sont utilisables physiquement dès la réouverture des commerces et jusqu'au 31 décembre 2020.

*voir conditions et modalités sur mapa-assurances.fr/covid19 **sous conditions contractuelles

***offre valable le temps des fermetures administratives COVID 19.

CE QUE MAPA FAIT POUR VOUS DURANT LA PÉRIODE DE COVID-19



**4,5 MILLIONS € EXONÉRATION
DE COTISATIONS**
pour les professionnels
les plus impactés*



INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
en cas d'arrêt de travail
qui empêche votre activité**



REPORT DES PRÉLÈVEMENTS
sur demande



PARTENAIRE DU SITE DE SOLIDARITÉ
soutien-commerçants-artisans.fr



TÉLÉCONSULTATION
avec la complémentaire
santé, depuis votre Espace
Perso monespace.mapa-
assurances.fr



**CONTRIBUE AU FONDS DE
SOLIDARITÉ**
à hauteur de 500 000 €



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE
en ligne et gratuit
www.qookka.me



VENTE À EMPORTER OU EN LIVRAISON
EXTENSION DE GARANTIE OFFERTE
dans votre RC professionnelle***



USAGE DU VÉHICULE EN LIVRAISON
EXTENSION DE GARANTIE OFFERTE
dans votre RC Auto pro ou privée***



VENTE EN LIVRAISON
EXTENSION MARCHANDISES
TRANSPORTÉES OFFERTE
dans votre Multirisque Commerce***

POURQUOI VOTRE PERTE D'EXPLOITATION N'EST PAS COUVERTE EN CAS DE PANDÉMIE ?

L'assurance fonctionne sur un principe qui consiste à garantir des événements aléatoires pour lesquels les assureurs évaluent le risque et calculent des cotisations.

La crise Covid-19 est globale, elle touche tous les secteurs et tout le territoire : cela empêche toute mutualisation.

Les conséquences et les réponses économiques de cette situation exceptionnelle dépassent largement les capacités des assureurs, ainsi que de leurs ré-assureurs.

A titre d'exemple, pour le secteur de la restauration : 4 années de cotisation d'assurance catastrophe naturelles sont nécessaires pour rembourser 2 mois de perte d'exploitation.

Une réponse possible à cette problématique d'assurance en cas de pandémie est en cours d'étude au niveau de l'État français.

QUE REPRÉSENTE LA PERTE D'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION ?



MAPA

L'assureur dédié aux
professionnels de l'alimentaire

Sources : Pertes d'exploitation du secteur de la restauration estimée d'après le chiffre d'affaires du secteur (70% de marge brute) ; Cotisations prélevées au titre de la garantie Catastrophes Naturelles : données de la Fédération Française de l'Assurance.

*voir conditions et modalités sur mapa-assurances.fr/covid19 **sous conditions contractuelles
***offre valable le temps des fermetures administratives COVID 19.